

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1073 21 mai 2010

SOMMAIRE

8CS Holdings S.á r.l 51463	
Actor S.C.A51472	bourg) S.A 51502
Adomus Services Group S.à r.l 51459	European Property Investment S.à r.l 51500
AFC Benelux S.à r.l	Even Management Luxembourg S.à r.l 51462
Aglo S.A 51472	Fandl B.V 51471
A.I.C.E. S.à r.l51459	Femo Investments S.A 51503
Alcelec - Equipement S.à r.l51469	Flex Invest S.A 51503
Alexanderplatz Properties S.à r.l 51472	G.S. Euroline S.A 51491
Antea Immo S.A51466	Hauck & Aufhäuser Alternative Invest-
Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l 51504	ment Services S.A 51463
Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l 51504	Iacobi Günther Capital S.A 51461
Arsenal S.A., société de gestion de patri-	Incaplan S.A
moine familial51503	ING Lease Luxembourg51458
Atlantic Ré51502	Investissements Mediterranée S.A 51466
Autoprestige S.A51470	Investment SO.TE.CO. International S.A.
Baluardo Funding S.à r.l 51501	51471
BIL Re 51469	IPAGL Participations S.A 51470
Brown Investment S.A 51501	Kamea International S.A 51459
B+T Fassaden Sàrl 51462	L Select51461
Consys S.A 51503	manatee consilium51459
Davies 3a S.à r.l51471	Marley & Timor Holding S.A 51469
Deutsche Post Reinsurance S.A 51460	NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l 51491
Dyckerhoff Luxembourg SA 51460	Riviera Investments S.A 51463
Elisafin S.A	SBI Fund Management Company S.A 51465
Eneco S.A	Selekta 51460
Eurocorp Holding S.A 	Sperduto Entreprise S.à r.l 51461
Furalaisura Halding S A 51462	Vagor S.A 51500



ING Lease Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.049.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 mars 2010.

CRÉATION DE 3 POSTES D'ADMINISTRATEURS SUPPLÉMENTAIRES

L'Assemblée décide de créer trois postes d'administrateur supplémentaires et, sous réserve d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, de nommer à ces fonctions:

- M. Dirk SERBRUYNS, avec adresse professionnelle sise 888 Bijmlerplein, NL-1102 MG Amsterdam
- M. Rik VANDENBERGHE, avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- M. Michael JONKER, avec adresse professionnelle sise 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxellles

Ces nominations viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

NOMINATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alain VERVAET de son poste d'administrateur.

A l'unanimité, l'Assemblée ratifie la nomination de Mr Hendrikus F.T. FREDERIKS, avec adresse professionnelle sise Bijlmerplein 888, NL-1102 MG Amsterdam, comme nouvel administrateur et Président du Conseil, en remplacement de Monsieur Alain VERVAET.

L'Assemblée, constatant que les mandats d'administrateur de Messieurs Hendrikus F.T. FREDERIKS avec adresse professionnelle sise 888 Bijmlerplein, NL-1102 MG Amsterdam, Patrick BESELAERE avec adresse professionnelle sise 155, rue Colonel Bourg, B-1140 Bruxelles, Philippe GUSBIN avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et Guy DENOTTE avec adresse professionnelle sise 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Le Président prend acte de l'acceptation, par les administrateurs, de leur mandat.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall 7 à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010051622/32.

(100053376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Eurocorp Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 40.486.

Il résulte, d'une part, des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 mars 2010, que les administrateurs sortants:

- M. Marc SCHMIT, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- M. Diego COLOMBO, avec adresse professionnelle au 10, Via San Salvatore, CH 6902 Lugano-Paradiso,
- M. Marco REZZONICO, Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle au 52, Corso San Gottardo, CH 6830 CHIASSO

ainsi que le commissaire aux comptes:

- C. CLODE AND SONS LTD, avec siège social au 24-26, City Quai, IRL -Dublin 2

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Il résulte, d'autre part, d'une résolution du Conseil d'Administration datée du 16 mars 2010, que Messieurs Diego COLOMBO et Marco REZZONICO ont également été reconduits dans leur mandat d'administrateur-délégué chacun avec pouvoir d'engager valablement la société par leur seule signature pour la même durée, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010052755/22.

(100054420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.



manatee consilium, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 92.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052064/10.

(100065380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

A.I.C.E. S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 30.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052065/10.

(100065843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Adomus Services Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.901.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052067/10.

(100066038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Kamea International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.440.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 12 avril 2010 que:

- Monsieur Philip G. BISSON, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 6 Hilgrove Street, St Hélier, Jersey.
- Monsieur Jean-Claude SCHAEFFER, Administrateur de Sociétés, demeurant 40, rue des Anémones L-1129 Luxembourg.
- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Ont été ré-élus en qualité d'Administrateurs

Et que:

- H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

A été ré-élu en qualité de Commissaire aux comptes.

Leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2015.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010051833/24.

(100053461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.



Deutsche Post Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 28.411.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052157/10.

(100065626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Dyckerhoff Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 53.446.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010052162/10.

(100065554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Elisafin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 62.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010052170/10.

(100065858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Selekta, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.370.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2010.

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat du Réviseur d'Entreprises et des Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Fernand REINERS Président

(résidant professionnellement au 24bis, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG)

Michèle BIEL

(résidant professionnellement au 24bis, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG)

Luc RODESCH

(résidant professionnellement au 14, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG)

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE S.A.

(ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010052619/24.

(100066137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.



lacobi Günther Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine. R.C.S. Luxembourg B 66.495.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 2010.

Monsieur Lennart Stenke a démissionné de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

M. Nicolas Kruchten, né le 28 août 1957 à Luxembourg, domicilié 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été nommé administrateur et administrateur-délégué de la société.

Son mandat s'achèvera en 2010.

Pour la société Un mandataire Signature

Référence de publication: 2010051819/15.

(100053260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

L Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 57.507.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le jeudi 15 avril 2010 à 11 heures.

Résolution 5

"L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Jean-Michel Starck et Laurent Dobler, Madame Monique Erbeia, HSBC Private Bank France représentée par M. Frédéric Bustin, 117 avenue des Champs Elysées, 75386 Paris Cedex 08, et BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg représentée par Monsieur Paulo Guia, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2011."

Résolution 6

"L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.rl. pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2011."

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010051820/20.

(100053297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Sperduto Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 34, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.283.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société à responsabilité limitée SPERDUTO ENTREPRISE S.à.r.l. avec siège social statutaire à L-2631 Luxembourg, 34 avenue Marie-Thérèse.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et ont nommé jugecommissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ^{ème} chambre.

Pour extrait conforme

Maître Karima HAMMOUCHE.

Le liquidateur

Référence de publication: 2010051874/19.

(100053718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.



Even Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.666.

Extrait des résolutions prises le 31 mars 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Pascal Bruzzese, ayant son adresse profesionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, a été nouvellement élu en tant que gérant Catégorie B pour un mandat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010051821/15.

(100053319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Euroleisure Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 33.155.

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 2 avril 2010 à 8h00 à Luxembourg Ville.

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Clive GODFREY, Jean-Pierre HIGUET et Stéphane BIVER dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010051822/16.

(100053377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

B+T Fassaden Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 89B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 148.232.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung vom 13. April 2010

Es sind erschienen die alleinigen Besitzer aller Anteile der Gesellschaft:

- 1. Herr Frank TERNES, Stuckateur, wohnhaft in D-66663 BALLERN/MERZIG, 32, St. Georg-Strasse
- 2. Herr Dieter BRAUN, Stuckateur, wohnhaft in D-66663 MERZIG/MECHERN, 6, Engelstrasse.

Diese außerordentliche Gesellschafterversammlung wurde einberufen um über folgenden Tagesordnung-Punkt zu befinden:

1. Nach Austritt des technischen Geschäftsführers Herr Armin BERWANGER wird ein neuer technischer Geschäftsführer ernannt.

Durch die Versammlung wurde folgender Beschluss gefasst:

Beschluss

Herr Peter FEILEN, Stuckateurmeister, geboren in Merzig (Deutschland) am 18. November 1964, wohnhaft in D-66663 MERZIG-BROTDORF, 135, Mettlacherstrasse, wird ab sofort zum neuen technischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt.

Zeichnungsberechtigung: Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift einer der beiden administrativen Geschäftsführer und die des technischen Geschäftsführers.

Schengen, den 13. April 2010.

Frank TERNES / Dieter BRAUN / Peter FEILEN.

Référence de publication: 2010051840/23.

(100053595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.



Riviera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.357.

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire en date du 1 ^{er} juin 2009 à Luxembourg Ville.

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de reconduire Messieurs Alain NOULLET, John NAFZGER et Stéphane BIVER dans leurs mandats d'administrateurs et DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010051823/16.

(100053386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 15. März 2010 in Luxemburg stattfand:

2. Die Generalversammlung beschließt der Wirtschaftsprüfer, KMPG Audit S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. für das am 31. Dezember 2010 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2010.

Hauck & Aufhäuser Investment Services S.A.

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010051825/16.

(100053392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

8CS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.710.

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of March.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

8CS Investments LP, an English limited partnership, having its registered office at 125, London Wall, London, EC2Y 5 AY, with registration number LP13662, acting through its operator JP Morgan Asset Management (UK) Limited (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 17, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated October 26, 2009, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, 8CS Investments LP, prenamed, is the sole actual shareholder of 8CS Holdings S.à. r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated as Luxco 101 S.à r.l. by a deed of the undersigned notary on October 6, 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2159 on November 4, 2009;
- -that the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended by a deed of the undersigned notary on October 30, 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2375 on December 5, 2009;



-that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of FIFTY THOUSAND POUNDS (50,000.-GBP) to bring it from its present amount of ELEVEN THOUSAND TWO HUNDRED NINETEEN POUNDS (11,219.-GBP) to the amount of SIXTY ONE THOUSAND TWO HUNDRED NINETEEN POUNDS (61,219.-GBP) without issuance of new shares by increasing the book value of the existing shares.

Payment

Thereupon intervenes:

8CS Investments LP, prenamed,

here represented by Ms Christelle FRIIO, prenamed, by virtue of a proxy given on March 17, 2010,

which, declares to pay the increase of capital together with a share premium of two million two hundred twenty eight thousand pounds (2,228,000.-GBP), by contribution in kind consisting in conversion into share capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim held by 8CS Investments LP against 8CS Holdings S.à.r.l., prenamed, for a total amount of two million two hundred eighty nine thousand two hundred nineteen pounds(2,289,219.-GBP) (the "Contribution").

Proof of the contribution by the conversion of an uncontested, current and immediately exercisable claim by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed unit capital is fixed at SIXTY ONE THOUSAND TWO HUNDRED NINETEEN POUNDS (61,219.-GBP) represented by five hundred units (500) without designation of a nominal value."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately two thousand eight hundred euros (2,800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-neuf mars.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

8CS Investments LP, une société ayant son siège social à 125, London Wall, Londres, EC2Y 5 AY, enregistrée sous le numéro LP13662, agissant par son "operator" JP Morgan Asset Management (UK) Limited (L'"Associée Unique")

ici représentée par Mademoiselle Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société 8CS Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination "Luxco 101 S.à r.l." suivant acte du notaire instrumentant, en date du 6 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2159 du 4 novembre 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 30 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2375 du 5 décembre 2009.
 - Qu'elle a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinquante mille Livres Sterling (50.000.-GBP) pour le porter de son montant actuel de onze mille deux cent dix-neuf Livres Sterling (11.219.-GBP) à soixante-un mille deux cent dix-neuf Livres Sterling (61.219.-GBP) sans l'émission de parts sociales nouvelles, mais par biais d'une augmentation de la valeur comptable des parts sociales existantes.

Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

8CS Investments LP, précitée (le "Souscripteur"),

Ici représentée par Mademoiselle Christelle FRIIO, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 mars 2010;

laquelle déclare payer le montant de l'augmentation de capital, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions deux cent vingt-huit mille Livres Sterling (2.228.000,-GBP) moyennant apport en nature consistant en la capitalisation d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par 8CS INVESTMENTS LP contre la société 8CS Holdings S.à r.l. d'un montant total de deux millions deux cent quatre-vingt neuf mille deux cent dix-neuf Livres Sterling (2.289.219,-GBP) ("l'Apport").

La preuve de l'Apport consistant en la capitalisation d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par le Souscripteur a été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à soixante et un mille deux cent dix-neuf Livres Sterling (61.219.-GBP), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 2.800).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRIIO et G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12558. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010052948/114.

(100054956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

SBI Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.242.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2010.

En date du 25 mars 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Mitsutoshi Nishiyama, de Monsieur Kazuyuki Matsui et de Antoine Gilson de Rouvreux en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.



Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010051827/16.

(100053418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Antea Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 95.894.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 février 2010 que:

Les mandats des administrateurs suivants sont reconduits et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Richard BENDAYAN, né le 14.05.1952 à Casablanca (Maroc), demeurant au 161, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France);
- Monsieur Daniel BENLOLO, né le 26.09.1960 à Casablanca (Maroc), demeurant au 5, rue Officier de Paix Thomas, 20000 Casablanca (Maroc);
 - Monsieur David TAPIERO, né le 04.08.1943 à Tangier (Maroc), demeurant au 269/6 Main Street, Gibraltar.

Le mandat de l'administrateur-délégué détenu par Monsieur Richard BENDAYAN, né le 14.05.1952 à Casablanca (Maroc), demeurant au 161, avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France) est reconduit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

La société FIDU-CONCEPT SARL avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la société Supervisae Limited. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010051829/24.

(100053421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Investissements Mediterranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.466.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "INVESTIS-SEMENTS MEDITERRANEE S.A." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116466, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1416 du 22 juillet 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Nadia COMODI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:



Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes (le "Transfert de Siège");
 - 2. Détermination du siège social à I-00165 Rome, Via di Torre Rossa, 35, en Italie;
- 3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne;
 - 4. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2050;
 - 5. Adoption pour la Société d'une année sociale commençant le 1 er janvier et se terminant le 31 décembre;
- 6. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;
 - 7. Examen et approbation des comptes intérimaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2009;
 - 8. Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes;
 - 9. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
 - 10. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux et vote de leur quitus;
- 11. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;
 - 12. Nomination de nouveaux titulaires;
- 13. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;
- 14. Soumission des décisions proposées à la condition suspensive de l'inscription de la société au registre de commerce italien compétent et à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance qu'il appartiendra;
 - 15. Divers.
- B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- D) Que la présente Assemblée a pour objet de décider le Transfert de Siège de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie.
- E) Que dans le but de parfaire le Transfert de Siège, la procédure d'annulation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sera accomplie une fois confirmée l'inscription de la Société auprès le Registre de Commerce compétent de Rome en Italie.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide:

- de transférer le siège social de la Société du Luxembourg à Rome en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;
- d'établir le siège social de la Société en Italie I-00165 Rome, Via di Torre Rossa, 35, et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;
- de changer la forme sociale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società à responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société de "INVESTISSEMENTS MEDITERRANEE S.A." en "INVESTISSEMENTS MEDITERRANEE S.r.I.";
- de confirmer le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), à attribuer aux membres en proportion de leur participation au capital social avant sa réduction, après retrait et annulation des actions actuellement en circulation;
- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);
 - de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050; et
- d'adopter pour la Société une année sociale commençant le 1 ^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année.



Deuxième résolution

L'Assemblée constate que ce changement de nationalité n'a pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la Société, laquelle restera inchangée spécialement d'un point de vue légal, financier et fiscal.

La Société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité italienne et ce sans liquidation ni changement dans la personnalité juridique de la Société.

La procédure de radiation de la Société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre de Commerce de Rome en Italie.

Troisième résolution

L'Assemblée (i) examine les comptes intérimaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2009 et (ii) approuve ces comptes intérimaires, tels qu'ils sont soumis à l'Assemblée par le conseil d'administration.

L'Assemblée atteste en outre:

- que la valeur de l'actif net de la Société résultant desdits comptes s'élève à 650.000,- EUR;
- que les comptes intérimaires, tels que présentés, sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie desdits comptes intérimaires, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte;
- que tous les actifs et passifs de la Société lors de sa nationalité luxembourgeoise, sans exception, resteront au profit et à la charge de la Société lorsqu'elle aura acquis la nationalité italienne, et qu'elle continuera d'être propriétaire de tous les actifs et de débitrice de toutes les charges de la Société.

L'Assemblée entend, examine et approuve le rapport du commissaire aux comptes sur lesdits comptes intérimaires.

Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction jusqu'en date de ce jour et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs, avec faculté de substitution, à Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, né à Rome (Italie), le 12 juillet 1963, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal, pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer, en conformité avec la loi italienne applicable, aux fonctions d'administrateur unique, Madame Mara LODOLO, administratrice de sociétés, née à Rome (Italie), le 16 septembre 1937 et résident à I-00165 Rome, Via di Torre Rossa 2, pour une durée de 3 (trois) ans.

Septième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs, avec faculté de substitution, à Madame Mara LODOLO, prequalifiée, pour représenter seule la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société au registre de commerce de Rome et à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance qu'il appartiendra.

Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: COMODI - MANCIOCCHI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2010. Relation GRE/2010/1129. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 16 avril 2010.

Référence de publication: 2010052247/138.

(100053166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

BIL Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.937.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 26 mars 2010.

1. Elections statutaires:

- L'Assemblée décide le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre Malevez, Monsieur Nico Picard et Monsieur Carlo Pütz pour une période de un an qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010.

Eurco S.A. Nicolas LEONARD Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010051837/15.

(100053521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Marley & Timor Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 19.828.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme MARLEY & TIMOR HOLDING S.A. dont le siège social statutaire à L-2213 Luxembourg, 1 rue de Nassau, a été dénoncé en date du 3 octobre 2003.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et ont nommé jugecommissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème chambre.

Pour extrait conforme Maître Karima HAMMOUCHE Le liquidateur

Référence de publication: 2010051869/18.

(100053705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Alcelec - Equipement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 105.444.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010052069/9.

(100065812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.



IPAGL Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.937.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 06 avril 2010

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 04 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société

IPAGL PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2010052766/12.

(100054447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Autoprestige S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.777.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme AUTOPRESTIGE S.A., dont le siège social statutaire à L-2732 Luxembourg, 2 rue WILSON, a été dénoncé en date du 23 décembre 2008.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et ont nommé jugecommissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème chambre.

Pour extrait conforme Maître Karima HAMMOUCHE. Le liquidateur

Référence de publication: 2010051871/18.

(100053709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Incaplan S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 19.198.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme INCAPLAN S.A., dont le siège social statutaire à L-2163 Luxembourg, 27 avenue Monterey, a été dénoncé le 1 er juillet 1997.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et ont nommé jugecommissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème chambre.

Pour extrait conforme Maître Karima HAMMOUCHE Le liquidateur

Référence de publication: 2010051872/18.

(100053712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.



Investment SO.TE.CO. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 51.908.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 octobre 2009

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Europeenne de Banque Société Anonyme Banque Domiciliataire Signatures

Référence de publication: 2010052765/18.

(100054312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Fandl B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.700,00.

Siège de direction effectif: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.027.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises par écrit par l'associé unique de la Société le 12 avril 2010.

L'associé unique de la Société a pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur de la Société note que tout l'actif de la Société a été distribué et que toutes les dettes de la Société ont été payées.

L'associé unique de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 12 avril 2010.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fandl B.V., en liquidation

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010051877/19.

(100053804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Davies 3a S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 145.310.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°753 du 7 avril 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Davies 3a S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010052422/14.

(100066610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2010.



Alexanderplatz Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde. R.C.S. Luxembourg B 131.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010052070/11.

(100066077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

AFC Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 60.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052081/10.

(100065373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Aglo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.382.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052082/10.

(100065679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 151.633.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of March.

before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Actor S.C.A., a société en commandite paradions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 18 February 2010, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151633 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 11.45 a.m. with Mr Michael JONAS, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rebecca UNVERZAGT, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Cédric BLESS, lawyer, with professional address in Luxembourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

- 1 To create a new class of shares, to be denominated class C shares, having the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of incorporation of the Company as referred to under item 9 of the present agenda.
- 2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fourteen thousand euro and one (EUR 14,000.01) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty-five thousand euro and one cent (EUR 45,000.01).



- 3 To issue one million four hundred thousand and one (1,400,001) new class A shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and having the same rights and privileges as the existing shares.
- 4 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and any other rights in relation to such capital increase and to accept subscription for the newly issued class A shares, by Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy (3rd Floor), L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-143926 ("Triton Masterluxco 3") and to accept payment in full for such newly issued share by a contribution in cash.
- 5 To change the currency of the subscribed capital of the Company from euro into Swedish Kronor by applying the exchange rate EUR 1.- = SEK 9.6922.
- 6 To convert the existing subscribed capital of forty-five thousand euro and one cent (EUR 45,000.01) to four hundred thirty-six thousand one hundred forty-nine point zero nine six nine two two Swedish Kronor (SEK 436,149.096922) and to suppress the nominal value of the shares.
- 7 To hear and approve a special report of the Manager of the Company on the proposed creation of an authorised capital of the Company and the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders.
- 8 To create an authorised capital in an amount of six hundred forty-nine thousand three hundred seventy-seven point four nine six nine two two Swedish Kronor (SEK 649,377.496922) divided into five million two hundred thousand (5,200,000) Class A, one (1) Class B and one million five hundred thousand (1,500,000) Class C shares and to authorise the Manager, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.
- 9 To fully restate the articles of association of the Company, without change to the corporate object, which restatement will notably reflect the resolutions to be taken pursuant to the foregoing items of the agenda.
 - 10 Miscellaneous.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.
 - (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
 - (vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to create a new class of shares, to be denominated class C shares, having the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of incorporation of the Company as referred to under the ninth resolution below.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fourteen thousand euro and one cent (EUR 14,000.01) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to forty-five thousand euro and one cent (EUR 45,000.01).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one million four hundred thousand and one (1,400,001) new class A shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as the existing shares.



Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and any other rights, if any, in relation to such capital increase.

Subscription - Payment

There now appeared Mr Michael JONAS, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Triton Masterluxco 3, by virtue of the aforementioned proxy.

Triton Masterluxco 3 declared to subscribe for one million four hundred thousand and one (1,400,001) new class A shares, and to pay these newly issued shares in full by a payment in cash.

The amount of fourteen thousand euro and one cent (EUR 14,000.01) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one million four hundred thousand and one (1,400,001) new class A shares to the above mentioned subscriber.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the currency of the subscribed capital of the Company from Euro into Swedish Kronor by applying the exchange rate EUR 1.- = SEK 9.6922.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to convert the existing subscribed capital of forty-five thousand euro and one cent (EUR 45,000.01) to four hundred thirty-six thousand one hundred forty-nine point zero nine six nine two two Swedish Kronor (SEK 436,149.096922) and to suppress the nominal value of the shares.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the special report dated March 2010 prepared by the Manager of the Company in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Special Report").

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved, after consideration of the Special Report, to create an authorised capital in an amount of six hundred forty-nine thousand three hundred seventy-seven point four nine six nine two two Swedish Kronor (SEK 649,377.496922) divided into five million two hundred thousand (5,200,000) Class A, one (1) Class B and one million five hundred thousand (1,500,000) Class C shares and to authorise the Manager, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares, (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash, provided that the authority granted by the general meeting of shareholders to the Manager is limited to issue a maximum of seven hundred thousand (700,000) Class A shares and one million five hundred thousand (1,500,000) Class C shares under the authorised capital.

Ninth resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions. As a consequence the articles of association of the Company shall from now on read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Name. There is hereby established among "Actor General Partner S.à r.l.", as unlimited partner (associé commandité) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Actor S.C.A."

" Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.



Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that, in the view of the Manager, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests. The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at four hundred thirty-six thousand one hundred forty-nine point zero nine six nine two two Swedish Kronor (SEK 436,149.096922) divided into four million five hundred thousand (4,500,000) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class B share (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. The Company may also issue class C non-voting preference shares (the "Class C Shares"). Each issued share of each class has no nominal value and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. The authorised corporate capital of the Company is set at six hundred forty-nine thousand three hundred seventy-seven point four nine six nine two two Swedish Kronor (SEK 649,377.496922) divided into five million two hundred thousand (5,200,000) Class A Shares, one (1) Class B Share and one million five hundred thousand (1,500,000) Class C Shares.

The Manager is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the shareholders' resolutions adopted on 26 March 2010, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) increase the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by issuing new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares; (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash, provided that the authority granted to the Manager is limited to issue a maximum of seven hundred thousand (700,000) Class A shares and one million five hundred thousand (1,500,000) Class C shares under the authorised capital.

The Manager may delegate to any authorised manager or officer of the Manager or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed by the Manager in the legally required form within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Class A Share and each Class B Share entitles to one vote.



The Class A Shares will be in the form of registered shares only.

The Class B Shares will be in the form of registered shares only. The Class B Shares may only be transferred subject to a shareholders' decision (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager of the Company after the relevant transfer. Any transfers of Class B Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

The Class C Shares will be in the form of registered shares only. They carry at all times the right to a preferential and cumulative dividend (the "Class C Preferred Dividend") to be declared and paid in cash, corresponding to twelve percent (12%) per annum on (i) the subscription price per Class C Share (such subscription price consisting in the accounting par value of such share and any share premium paid upon subscription) and (ii) any Class C Preferred Dividend that has accrued during previous financial years of the Company and which has not been paid. The Class C Preferred Dividend may however not be declared to the extent that such distribution would exceed sums which are generally available for distribution in accordance with the Laws.

The Class A Shares and the Class C Shares are freely transferable subject as provided in the following paragraph.

Transfer restrictions, rights and obligations (including .without limitation, of first offer, pre-emption, tag-along and/or drag-along) shall however apply on the Class A Shares and the Class C Shares in accordance with any shareholders' agreements entered into in the presence of, approved or acknowledged by the Company and to which the relevant shareholder is a party or to which it has agreed to adhere and the Company and the relevant shareholders shall act in accordance with such rights, obligations and restrictions. No holder of Class A or Class C Shares shall make, and the Company shall not register, any transfer of such shares in the register of shares of the Company if such transfer of shares is made in breach of any such agreement.

To the extent that, after the allocation to the legal reserve, funds are available at the level of the Company for distribution to the Shareholders and to the extent permitted by the Laws and by the Articles of Incorporation as well as in consideration of any shareholders agreement as from time to time in effect, the general meeting of Shareholders shall allocate in the following order of priority:

- (i) first, pari passu, the Class C Preferred Dividend to the holders of the Class C Shares,
- (ii) then 5% on the accounting par value of the Class B Shares to the holders of such shares,
- (iii) then the remainder to the holders of Class A Shares.

In accordance with articles 44 to 46 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Class C Shares do not have any voting rights except in the specific cases provided for by the Laws. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Class A Shares and/or Class C Shares, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A Shares and/or Class C Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Manager, Supervisory board

Art. 8. Management. The Company shall be managed by Actor General Partner S.à r.l. (the "Manager"), in its capacity as unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.

The Manager may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager



to be removed shall have no veto right in its capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its removal and/or replacement.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 9. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of share-holders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager.

Art. 10. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Manager may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such special power.

Art. 11. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Manager may receive a management fee in respect of the carrying out of its management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Liability of the Manager - Indemnification. The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify the Manager (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 14. Dissolution- Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.



Art. 15. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members ("Members"), who need not be shareholders themselves who will be appointed by the shareholders in accordance with the following rules:

(i) three Members shall be appointed by the shareholders among the persons to be proposed by Triton Masterluxco 3 S.à r.l., or any permitted transferee or assignee (the "Triton Shareholders" or "Lead Shareholder"), for so long as any such Lead Shareholder holds at least 30 percent (the "Shareholding Requirement") of the shares in the Company.

The Lead Shareholder shall always be entitled to propose additional Members for appointment by the shareholders.

Each Lead Shareholder shall be entitled to propose the dismissal or resignation of the Members which it has proposed for appointment to the Supervisory Board. If, however, a Lead Shareholder holds less than the Shareholding Requirement but more than 10% of the shares in the Company and of the shares in Manager, it shall propose the dismissal or resignation of at least one of the Members which it has proposed for appointment to the Supervisory Board. If a Lead Shareholder holds less than 10% of the shares in the Company and of the shares in the Manager, it shall propose the dismissal or resignation of all the Members which it has proposed for appointment to the Supervisory Board. The Members will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Member may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Member.

The Supervisory Board may appoint observers to the Supervisory Board who will be entitled to attend any meeting of the Supervisory Board of the Company, without any deliberation or voting right (the "Observers"). Subject to the Shareholding Requirement being met, each Lead Shareholder shall be entitled to propose the appointment of one Observer. Observers shall receive reasonable advance notice of any meeting of the Supervisory Board and shall receive all the materials that are or are to be furnished to the Members at least two business days (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for business in London, Luxembourg, Helsinki and Stockholm (other than solely trading or settlement in Euros) (each such business days, a "Business Day") prior to the meeting.

The Supervisory Board may create committees to assist it in the carrying of its activities.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an external auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine from time to time.

Art. 17. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate



with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 18. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the third Tuesday of September at 11 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The Manager may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.



Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
 - agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
 - name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxy holders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

- **Art. 28. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of May and ends on the last day of April of the following year.
- **Art. 29. Adoption of Financial Statements.** The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.
- **Art. 30. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares, Class B Shares and/or as the case may be, Class C Shares,



in accordance with the Articles of Incorporation and notably in accordance with the order of priority set out in article 6.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions and notably article 6, the Manager may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares, the holders of Class B Shares and/or, as the case may be, the holders of Class C Shares. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed in the following order of priority:

- (i) first, pari passu, the total subscription amount, i.e. the accounting par value and the share premium paid in on the Class C Shares corresponding to the total contribution of the holders of the Class C Shares paid at the subscription of said Class C Shares,
- (ii) second and to the extent that the proceeds exceed the amounts payable under article 31 paragraph 3 (i), the accounting par value of the Class A Shares and of the Class B Shares to the holders of such shares,
- (iii) thereafter and to the extent that the proceeds exceed the amounts payable under article 31 paragraph 3 (i) and article 31 paragraph 3 (ii) inclusive, following the order of priority of payments and the amount of distributions set out in article 6 paragraph 7.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand euro.

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 12.20. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six mars,

par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Actor S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné pas encore publié et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151633 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Cédric BLESS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Création d'une nouvelle catégorie d'actions dénommées actions de catégorie C, ayant les droits et obligations qui leur sont conférés à la suite de la refonte des statuts sous le point 9 de cet ordre du jour.



- 2 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatorze mille euro et un cent (EUR 14.000,01), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) à quarante-cinq mille euro et un cent (EUR 45.000,01).
- 3 Émission d'un million quatre cents mille et une (1.400.001) actions nouvelles de catégorie A, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.
- 4 Reconnaissance de la renonciation de l'ensemble des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription et à tous autres droits en relation avec l'augmentation de capital et acceptation de la souscription de ces actions de catégorie A nouvellement émises, ensemble, par Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy (troisième étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-143926 ("Triton Masterluxco 3") et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en numéraire.
- 5 Conversion de la devise du capital souscrit de la Société d'euros en couronnes suédoises par application du taux de conversion EUR 1,- = SEK 9,6922.
- 6 Conversion du capital souscrit existant d'un montant de quarante-cinq mille euro et un cent (EUR 45.000,01) en quatre cents trente-six mille cent quarante-neuf virgule zéro neuf six neuf deux deux couronnes suédoises (SEK 436.149,096922) et de supprimer la valeur nominale des actions.
- 7 Examen et approbation du rapport spécial du Gérant de la Société sur la création proposée d'un capital autorisé de la Société et sur l'annulation du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- 8 Création d'un capital autorisé d'un montant de six cents quarante-neuf mille trois cent soixante-dix-sept virgule quatre neuf six neuf deux deux couronnes suédoises (SEK 649.377,496922) divisé en cinq millions deux cents mille (5.200.000) actions de Catégorie A et un million cinq cents mille (1.500.000) actions de Catégorie C, et autorisation du Gérant, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Gérant selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iv) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces.
- 9 Refonte complète des statuts de la Société, sans modification de l'objet social, afin notamment de refléter les résolutions devant être prises sous les points précédents de l'ordre du jour.
 - 10 Divers.
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- (iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - (vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer une nouvelle catégorie d'actions dénommées actions de catégorie C, ayant les droits et obligations qui leur sont conférés à la suite de la refonte des statuts sous la neuvième résolution ci-après.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatorze mille euro et un cent (EUR 14.000,01), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) à quarante-cinq mille euro et un cent (EUR 45.000,01).



Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre un million quatre cents mille et une (1.400.001) actions nouvelles de catégorie A, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de reconnaître la renonciation de l'ensemble des actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription et à tous autres droits en relation avec l'augmentation de capital

Souscription - Paiement

Intervient alors, prénommé, agissant en tant que

mandataire de Triton Masterluxco 3, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Triton Masterluxco 3, d'un million quatre cents mille et une (1.400.001) actions nouvelles de catégorie A et libérer intégralement ces nouvelles actions par un paiement en numéraire.

Le montant de quatorze mille euro et un cent (EUR 14.000,01) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre un million quatre cents mille et une (1.400.001) actions nouvelles de catégorie A au souscripteur indiqué ci-dessus.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir la devise du capital souscrit de la Société d'euros en couronnes suédoises par application du taux de conversion EUR 1,- = SEK 9,6922.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir le capital souscrit existant de quarante-cinq mille euro et un cent (EUR 45.000,01) en quatre cents trente-six mille cent quarante-neuf virgule zéro neuf six neuf deux deux couronnes suédoises (SEK 436.149,096922) et de supprimer la valeur nominale des actions.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver le rapport spécial du Gérant de la Société en date du mars 2010 préparé conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (le "Rapport Spécial").

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer d'un capital autorisé d'un montant de six cents quarante-neuf mille trois cent soixante-dix-sept virgule quatre neuf six neuf deux deux couronnes suédoises (SEK 649.377,496922) divisé en cinq millions deux cents mille (5.200.000) actions de Catégorie A et un million cinq cents mille (1.500.000) actions de Catégorie C, et autorisation du Gérant, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Gérant selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iv) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces, sous réserve que l'autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires au Gérant soit limitée à l'émission d'un maximum de sept cents mille (700.000) actions de Catégorie A et un million cinq cents mille (1.500.000) actions de Catégorie C sous le capital autorisé.

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de faire une refonte complète des statuts de la Société, sans modification de l'objet social, afin notamment de refléter les résolutions devant être prises ci-dessus. Les statuts de la Sociétés seront par conséquent modifiés comme suit:

"Chapitre I ^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre Actor General Partner S.à r.l., associé commandité, et les actionnaires commanditaires fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite



de sa constitution, une société (la "Société") sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Actor S.C.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions. D'une façon générale, la société peut effectuer opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 31 des Statuts. L'accord du Gérant sera requis.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à quatre cents trente six mille cent quarante-neuf virgule zéro neuf six neuf deux deux couronnes suédoises (SEK 436.149,096922), représenté par quatre millions cinq cents mille (4.500.000) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") qui doivent être détenues par les associés-commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société. La Société peut également émettre des actions préférentielles sans droit de vote (les "Actions de Catégorie C"). Chaque action est sans valeur nominale et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Le capital autorisé de la Société est fixé à six cents quarante-neuf mille trois cent soixante-dix-sept virgule quatre neuf six neuf deux deux couronnes suédoises (SEK 649.377,496922) représenté par cinq millions deux cents mille (5.200.000) Actions de Catégorie A et un million cinq cents mille (1.500.000) Actions de Catégorie C.

Le Gérant est autorisé pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de la décision des actionnaires adoptée le 26 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Gérant selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iv) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces, sous réserve que l'autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires au Gérant soit limitée à l'émission d'un maximum de sept cents mille (700.000) actions de Catégorie A et un million cinq cents mille (1.500.000) actions de Catégorie C sous le capital autorisé.



Le Gérant peut déléguer à tout gérant autorisé du Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute personne valablement autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour des actions représentant tout ou partie du montant augmenté du capital social. Chaque fois que le Gérant aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque Action de Catégorie A et chaque Action de Catégorie B donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A seront uniquement nominatives.

Les Actions de Catégorie B seront uniquement nominatives. Les Actions de Catégorie B sont cessibles seulement sous condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quel actionnaire de Catégorie B agit comme Gérant de la Société après la cession. Toute cession d'Actions de Catégorie B non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Les Actions de Catégorie C seront uniquement nominatives. Elles confèrent en tout temps un droit préférentiel et cumulatif aux dividendes (le "Dividende Préférentiel de Catégorie C") devant être déclaré et payé en numéraire qui correspond à douze pour cent (12%) par an (i) du prix de souscription par Action de Catégorie C (ce prix correspondant à la valeur de pair comptable de telle action et de toute prime d'émission payée à la souscription) et du Dividende Préférentiel de Catégorie C dû et non payé au cours des dernières années sociales de la Société. Le Dividende Préférentiel de Catégorie C ne peut cependant pas être déclaré s'il devait excéder les sommes généralement distribuables conformément à l'alinéa suivant.

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie C sont librement cessibles conformément à l'alinéa suivant.

Les restrictions au transfert, les droits et obligations (y compris, le cas échéant, des droits de première offre, de préemption, de tag-along ou de drag along) peuvent cependant s'appliquer sur les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie C en vertu de pactes d'actionnaires conclu en présence de la Société ou approuvé ou reconnu par elle et auquel l'actionnaire pertinent fait parti ou auquel il a accepté d'adhérer et la Société et les actionnaires pertinents se conforment avec tel droits, obligations et restrictions. La Société devra ne pas inscrire un transfert d'actions sur le registre des actionnaires de la Société si ce transfert d'actions a été fait en violation d'un tel pacte d'actionnaire.

Lorsqu'après l'affectation de la réserve légale, des fonds sont disponibles pour distribution aux actionnaires au niveau de la Société et dans les limites permises par les Lois et les Statuts ainsi que conformément à tout pacte d'actionnaires de temps à autre, l'assemblée générale des actionnaires procédera aux affectations selon l'ordre de priorité qui suit:

- (i) premièrement, le Dividende Préférentiel de Catégorie C aux propriétaires d'Actions de Catégorie C de manière pari passu,
 - (ii) ensuite, 5% sur le pair comptable des Actions de Catégorie B aux propriétaires de ces actions,
- (iii) ensuite, le solde restant aux propriétaires d'Actions de Catégorie A. Conformément aux articles 44 à 46 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Actions de Catégorie C sont dépourvues de droits de vote sans dans les cas spécifiques prévus par les Lois. Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A ainsi que ses propres Actions de Catégorie C, mais pas ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie



A ou de ses propres Actions de Catégorie C s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Gérant, Conseil de surveillance

Art. 8. Gestion. La Société est gérée par Actor General Partner S.à r.l. (le "Gérant") en sa qualité de seul associécommandité et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société.

Le Gérant peut être révoqué seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, le Gérant révoqué doit être immédiatement remplacé par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant à révoquer n'a, en sa capacité d'associé-commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à sa révocation et/ou remplacement.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant.

Art. 10. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Gérant peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Rémunération et Dépenses du Gérant.

Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, le Gérantpeut recevoir une rémunération pour sa gestion de la Société et peut, de plus, être remboursé de toutes les dépenses qu'il aura exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 12. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou un ou plusieurs de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 13. Responsabilité du Gérant - Indemnisation. Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnisera le Gérant (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce



droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 14. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera composé d'au moins trois membres ("Membres"), qui n'ont pas besoin d'être euxmêmes actionnaires, qui sont nommés par les actionnaires conformément aux règles suivantes:

(i) trois Membres seront nommés par les actionnaires parmi les personnes devant être proposées par Triton Masterluxco 3 S.à r.l., ou tout bénéficiaire ou cessionnaire autorisé (les "Actionnaire Triton" ou "Actionnaire Principal"), aussi longtemps que tout Actionnaire Principal détient au moins 30 pourcent (l' "Exigence de Détention") des actions dans la Société.

L'Actionnaire Principal aura toujours le droit de proposer des Membres supplémentaires aux fins de nomination par les actionnaires.

Chaque Actionnaire Principal aura le droit de proposer le licenciement ou la démission des Membres qu'il a proposés pour nomination au Conseil de Surveillance. Si, cependant, un Actionnaire Principal détient moins que l'Exigence de Détention mais plus de 10% des actions dans la Société et des actions du Gérant, il peut proposer le licenciement ou la démission d'au moins un des Membres qu'il a proposés pour nomination au Conseil de Surveillance. Si un Actionnaire Principal détient moins de 10% des actions de la Société et des actions du Gérant, il peut proposer le licenciement ou la démission de tous les Membres qu'il a proposés pour nomination au Conseil de Surveillance. Les Membres seront nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Ils sont rééligibles, mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant. Chaque Membre peut également démissionner. L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, décidera de l'indemnité de chaque Membre.

Le Conseil de Surveillance peut nommer des observateurs au Conseil de Surveillance qui auront le droit d'assister à toute réunion du Conseil de Surveillance de la Société, sans droit à délibération ou vote (les "Observateurs"). Sous réserve que les Exigences de Détention soient respectées, chaque Actionnaire Principal aura le droit de proposer la nomination un Observateur. Les Observateurs recevront notification préalable dans un délais raisonnable à toute réunion du Conseil de Surveillance et recevront tous supports qui sont ou doivent être fournis par les Membres au moins deux jours ouvrables (à l'exclusion du samedi ou dimanche) durant lesquels les banques sont généralement ouvertes à Londres, Luxembourg, Helsinki et Stockholm pour une pratique normale des affaires (autre que seulement la spéculation ou transaction en euros) chaque tel jour ouvrable, un "Jour Ouvrable") avant la réunion.

Le Conseil de Surveillance pourra créer des comités pour l'assister dans la gestion de ses activités.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises indépendant qui devra être nommé ou révoqué par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant.

- **Art. 16. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance.** En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur les sujets que ce dernier peut déterminer de temps à autre.
- Art. 17. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.



Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 18. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième mardi du mois de Septembre à 11 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même



actionnaire. Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote. Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
 - ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
 - nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera



requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de mai de chaque année et s'achève le dernier jour d'avril de l'année suivante.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires de Catégorie A, aux actionnaires de Catégorie B et, le cas échéant, aux actionnaires de Catégorie C, conformément aux Statuts et notamment à l'ordre de priorité décrit à l'article 6.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent notamment l'article 6, le Gérant peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A, aux actionnaires de Catégorie B et, le cas échéant, aux actionnaires de Catégorie C. Le Gérant déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti selon l'ordre de priorité qui suit:

- (iv) premièrement, de manière pari passu le pair comptable et la prime d'émission payée sur les Actions de Catégorie C correspondant à l'apport total effectué par les propriétaires d'Actions de Catégorie C payé lors de la souscription des dites Actions de Catégorie C,
- (v) deuxièmement et dans la mesure où le boni de liquidation excède les montants payables sous l'article 31 paragraphe 3 (i), le pair comptable des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B aux propriétaires de ces actions,
- (vi) finalement, et dans la mesure où le boni de liquidation excède les montants payables sous l'article 31 paragraphe (i) et l'article 31 paragraphe (ii), suivant l'ordre de priorité de paiement et les montants de distribution prévus à l'article 6 paragraphe 7.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.



Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. JONAS, R. UNVERZAGT, C. BLESS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1 ^{er} avril 2010. Relation: EAC/2010/3851. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR). Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010052984/1043.

(100054992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

G.S. Euroline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.687.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 mars 2010:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivé à leur terme, l'assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- M. Fabio Gastaldello, entrepreneur, domicilié professionnellement au 16 v.le Artigianato,
- I 37064 Povegliano Veronese, en qualité d'administrateur,
- M. Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau,
- L 2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,
- Director S.à r.l, une société avec siège social au 16 rue de Nassau, L 2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,
- Luxfiducia S.à.r.l., une société avec siège social au 16, rue de Nassau L 2213 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 30 mars 2010:

Le Conseil d'Administration a nommé M. Fabio Gastaldello, entrepreneur, domicilié professionnellement au 16 v.le Artigianato, I - 37064 Povegliano Veronese, en qualité d'Administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010051621/25.

(100053367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.483.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth day of April,

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NYLCAP Mezzanine Partners III, L.P., a limited partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Mrs. Ariette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on April 1 st, 2010, Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:



I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.



6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two members of the board of managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the share-



holders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

- (iii) Each share is entitled to one (1) vote.
- 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by
- 14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;



- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

NYLCAP Mezzanine Partners III, L.P., represented as stated above, subscribes to one hundred (100) shares in registered form, with a par value of one hundred twenty-five (125) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:
- Mr. Thomas HAUBENSTRICKER, employee, born on May 16, 1960 in Michigan, United States of America, with professional address at 51, Madison Avenue, 16 th Floor, New York, New York 10010, United States of America;
- Mr. Hille-Paul SCHUT, company director, born on September 29, 1977 in 's-Gravenhage, The Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Eric Michiel LECHAT, company director, born on February 21, 1980 in Leuven, Belgium, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2) The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.



WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille dix, le huitième jour d'avril,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NYLCAP Mezzanine Partners III, L.P., une société limitée (limited partnership) régie par les lois de l'Etat de Delaware, dont le siège social se situe au Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis de l'Amérique, ici représentée par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1 er avril 2010,

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.



4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés
 - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation



- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.



- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données partout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.



Souscription et Libération

NYLCAP Mezzanine Partners III, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Thomas HAUBENSTRICKER, employé, né le 16 mai 1960 à Michigan, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 51, Madison Avenue, 16 ^{éme} étage, New York, New York 10010, Etats-Unis;
- M. Hille-Paul SCHUT, company director, né le 29 septembre 1977 à la Haye, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg; et
- M. Eric Michiel LECHAT, company director, né le 21 février 1980, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
 - 2) Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2010. Relation: LAC/2010/16251. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010052220/481.

(100053956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

European Property Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 135.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052180/10.

(100065792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

Vagor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 11.148.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2010:

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.



Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEULER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2010051638/20.

(100053590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Brown Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 84.637.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mardi 13 avril 2010.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 13 avril 2010 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

- Maître Bernard FELTEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, Rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur Frédéric COLLOT, directeur financier, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, Rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur Jean NAVEAUX, conseiller économique, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey,.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD-SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, Rue Jean-Pierre Brasseur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2015. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010051726/27.

(100053647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Baluardo Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.212.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 1 er avril 2010:

- 1. la démission du gérant de classe B, Christian Tailleur, avec adresse au 58, rue Charles Martel, 2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 18 décembre 2009;
- 2. la nomination de Kai Hennen, avec adresse au 58, rue Charles Martel, 2134 Luxembourg, en tant que gérant de classe B, a été acceptée avec effet 18 décembre 2009 et ce, pour une période indéterminée;
- 3. la nomination de Mathieu Gangloff, avec adresse au 58, rue Charles Martel, 2134 Luxembourg, en tant que gérant de classe B, a été acceptée avec effet 18 décembre 2009 et ce, pour une période indéterminée



Luxembourg, le 19 avril 2010. Pour extrait conforme Pour la société Signature Un mandataire

Référence de publication: 2010051730/20.

(100053810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Atlantic Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.418.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, le 11 novembre 2009

L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

Patrice Tourlière, Administrateur,

Pierre Perrenoud, Administrateur,

Laurent Barbagli, Administrateur,

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.

L'assemblée reconduit DELOITTE comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2010 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010051732/22.

(100053538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

European Financial Group EFG (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.650.

EXTRAIT

Il résulte d'un conseil d'administration de la Société tenu en date du 19 février 2010 que les personnes ci-dessous ont été nommées, pour une durée indéterminée, membres du comité de direction de la Société (le Comité de Direction). La gestion journalière de la Société (la Gestion Journalière) sera déléguée au Comité de Direction par la signature conjointe de deux de ses membres.

Ont été nommés membres du Comité de Direction en date du 19 février 2010 avec effet immédiat:

- 1. Mme Hélène Dupuy, née à Toulouse (France), le 7 août 1968, ayant son adresse personnelle au 3, rue du Couvent, L-1363 Howald, Grand-Duché de Luxembourg;
- 2. Monsieur David Barrett, né à Iselworth (Royaume-Uni), le 11 mars 1964, ayant son adresse personnelle au 3, chemin des bochattetes, 1296 Coppet, Suisse; et
- 3. Monsieur Erwan Salloux, né au Malestroit (France), le 10 octobre 1971, ayant son adresse personnelle au 22, rue Haute, L-1718 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Tout acte ou action en relation à la Gestion Journalière pourra être effectué par la signature conjointe d'au moins deux membres du Comité de Direction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

European Financial Group EFG (Luxembourg) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010051666/26.

(100053213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.



Consys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 101.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052921/10.

(100054131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Flex Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 97.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 6 avril 2010.

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch in L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2011.

Le 6 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010051624/17.

(100053434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Femo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 112.407.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 6 avril 2010.

L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l., ayant son siège social 17, me des Jardiniers à L-1835 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch in L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2011.

Le 6 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010051625/17.

(100053475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.165.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 avril 2010

Il est procédé à l'élection définitive de Monsieur Marc THILL, demeurant au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg en qualité d'administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Les mandats d'administrateurs conférés à Madame Barbara PATTERSON, demeurant Compass Point, 9 Bermudiana Road Hamilton, HM 11, Bermudes, à Madame Pauline HALLEY, dont l'adresse professionnelle a changé pour le 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg et à Monsieur Claude ZIMMER, dont l'adresse à changé et qui demeure actuel-



lement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, sont tous renouvelés et prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Le mandat de commissaire aux comptes conféré à AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg est renouvelé pour une durée d'un an et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010051737/20.

(100053380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.533.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société tenue au siège social le 12 avril 2010 que le mandat du réviseur d'entreprises Fiduciaire Patrick Sganzerla S.àr.l. a été renouvelé pour une durée limitée d'un an qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle 2011.

Munsbach, le 12 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2010051747/17.

(100053364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.904.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la société tenue au siège social le 12 avril 2010 que le mandat du réviseur d'entreprises Fiduciaire Patrick Sganzerla S.àr.l. a été renouvelé pour une durée limitée d'un an qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle 2011.

Munsbach, le 12 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010051748/17.

(100053362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Eneco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 72.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010052914/10.

(100054132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck